

223. Clous, carvelles et clous à bordage, en métal composé.....	20 p. c.
224. Clous et carvelles coupés, en fer ou acier (1887).....	1 c. p. lb.
225. Broquettes coupés, pointes et petits clous sans tête, n'excédant pas seize onces au mille (1887).....	2c. p. 1000.
226. Excédant seize onces au mille (1887).....	2c. p. lb.
227. Coutellerie, non spécifiée ailleurs.....	25 p. c.
228. N° 80.	
229. Pompes à incendie (1887).....	35 p. c.
230. Fer et acier forgés, ou fer forgé sous quelque forme ou à quelque phase de fabrication que ce soit, non ailleurs spécifiés (1887).....	1½c. p. lb. mais pas moins que 35 p. c.
231. N° 81.	
232. Quincaillerie pour garniture de maisons, non autrement spécifiée.....	30 p. c.
233. Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre de huit pouces ou moins de largeur et pas plus mince que le calibre vingt (1887).....	\$13 p. tonne.
234. Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre de huit pouces ou moins de largeur et plus mince que le calibre vingt (1887).....	
235. Ponts de fer et fer pour construction en fer (1887).....	1½c. p. lb. mais pas moins que 35 p. c.
236. Essieux et parties d'essieux de chars, barres à essieux, ébauches d'essieux ou fer forgé pour essieux et ressorts de chars de toutes sortes et tous autres ressorts non spécifiés ailleurs, sans égard à la phase de leur fabrication (1887).....	\$30 p. tonne mais p. moins que 35 p. c.
237. Barres et rails de chemins de fer, en fer ou acier, pour chemins de fer et tramways, de toutes formes, percés ou non, non spécifiés ailleurs (1887).....	\$6 p. tonne.
238. Rivets, boulons, filetés ou non, ou ébauches d'écrous, ou de boulons, en fer ou acier, d'un diamètre moindre que trois huitième de pouce (1887).....	1½c. p. lb. et 30 p. c.
239. Fer en gueuse et en saumon, et rebuts de fonte de fer (1887).	\$4 p. tonne.
240. Fer en maquettes, massets, loupes, barres puddlées, ou sous d'autres formes moins finies que le fer en barres, et plus avancées que le fer en gueuse, à l'exception des objets en fonte (1887).....	\$9 p. tonne.
241. N° 206.	
242. Lames ou ébauches de lames de couteaux à l'état brut, sans manche, pour être soumises au procédé de l'électroplaque.	10 p. c.
243. Locomotives et autres machines à vapeur, chaudières et mécanismes composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, non spécifiés ailleurs.....	30 p. c.
Pourvu que toute locomotive pesant avec son tender trente tonnes ou plus paie un droit de pas moins de (1887).....	\$2,000 chaq.
244. Fontes de fer malléables, et fontes d'acier non spécifiées ailleurs (1887).....	\$25 p. tonne mais pas moins que 30 p. c.
245. Nos 82-83.	
246. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil, et tous autres clous en fer ou acier forgés, non spécifiés ailleurs, et fers à cheval, mule ou bœuf (1887).....	1½ c. p. lb. mais pas moins que 35 p. c.
247. Tôle d'acier et de fer combinés, et acier non spécialement énuméré ou spécifié (1887).....	30 p. c.
248. Machines portatives, machines à battre et à séparer, manèges, scieries portatives et machines à planer le bois et leurs parties à toute phase de fabrication (1887).....	35 p. c.